

De Haan 10 janvier 2023

Chers agriculteur-multiplicateurs

Par la présente, Agrisemza vous présente ses meilleurs vœux pour une année 2023 encourageante et saine. Les années virales 2020 et 2021 resteront avec nous, et même jusqu'au début février, les réunions se sont tenues par teams. Les réunions physiques offrent bien plus de possibilités, mais le recours aux digitalisation est là pour rester. Nous évoluons assez rapidement vers la communication digitale et en ce sens notre site internet www.agrisemza.be est également un excellent outil d'information.

Ordre d'Agrisemza

Sans le vouloir, nous nous retrouvons dans une crise des matières premières et de l'énergie avec de fortes incertitudes et des augmentations de coûts associées et, par conséquent, une inflation avec des taux d'intérêt en hausse. Tous les agriculteurs, et certainement aussi les multiplicateurs, sont confrontés à de nombreux défis et il est de notre devoir de maintenir la rentabilité de la multiplication et de représenter les intérêts des multiplicateurs, tant au niveau national qu'en Europe. Compte tenu des propositions actuelles, tant nationales qu'européennes, de nombreux ajustements seront nécessaires de la part de l'agriculture et cela nécessite de la solidarité, de la concertation et de l'innovation

En tant que membre fondateur de l'ESGG, nous participons chaque année activement à l'assemblée générale qui a eu lieu au Danemark cette année. Cette consultation européenne est nécessaire pour pouvoir suivre l'évolution de la réglementation dans les différents pays ainsi que les objectifs agro-écologiques européens, l'économie et la zone de multiplication des différentes cultures ainsi que l'évolution des possibilités techniques.

L'attention a été portée sur l'évolution des coûts des différentes cultures semencières suite à la guerre : l'augmentation des coûts directs pour le ray-gras d'Italie en France a été de 17% et pour le ray-gras Anglais de 15%. De plus, nous avons calculé l'augmentation des coûts belges pour les semences de graminées. Des simulations ont été faites par Agrisemza pour déterminer l'évolution des coûts variables des semences de graminées. On arrive ainsi à un coût variable de 1160 €/ha pour 2022 contre 960 €/ha en 2021. Si l'on applique cette hausse de coût aux résultats économiques de l'entreprise de 2021, le solde recevra un sérieux coup. Concrètement, le solde diminuerait de plus de 20% et le revenu du travail de la culture des semences de graminées deviendrait même légèrement négatif (-16 €/ha). Avec les rendements actuels et les prix de vente de ces dernières années, ces augmentations de coûts ne peuvent être récupéré. Il y a 2 options : soit nous propageons de plus en plus de variétés qui atteignent un meilleur prix sur le marché, soit nous veillons à sélectionner des variétés par l'innovation qui peuvent atteindre un rendement plus élevé. Tout indique que la superficie de multiplication des semences de graminées pour 2023 diminuera de plus de 40% et, comme nous sommes un petit pays avec peu d'influence sur les prix du marché, nous devons répondre de manière cohérente à l'augmentation des prix du lin et des céréales et à la ajustement des prix contractuels de 30% à 40% pour les légumes industriels et les pommes de terre. Il y a encore une opportunité de maintenir et même d'étendre la surface de semences de graminées en participant à l'extraction de protéines incorporés dans une culture de trèfles avec de l'herbe où la production de protéines est de 3000 kg/ha, soit le double de ce qui est possible avec le soja. Le Danemark construira 10 usines dans les 5 prochaines années, ce qui permettra de traiter 40 000 ha d'herbe. En Europe et plus précisément en France, la semence de graminées est considérée comme « surface arable » et donc comme une culture à part et non comme un pâturage. Depuis 6 ans déjà, une aide couplée de 40 à 60 € par hectare est appliquée pour la production de semences de graminées destinées au fourrage, ce qui nuit certainement à notre position concurrentielle d'un pays voisin.

La rencontre des multiplicateurs de semences de graminées

Le 9 février 2022, nous avons eu une réunion réussie pour les multiplicateurs de semences de graminées avec 14 participants. L'analyse des rendements des 5 dernières années montre que le rendement moyen en semences par hectare se stabilise et que de plus en plus de retours financiers doivent être tirés du sous-produit. ILVO sélectionne 40 variétés différentes. On se demande si le rendement en semences de graminées est suffisamment important dans la sélection, car aux prix actuels du marché, il semble que plus d'innovation et plus de rendement en semences seront nécessaires pour stabiliser la surface de semences de graminées.

Année de culture et rentabilité des cultures

Le prix du marché du blé est très volatil du fait de la guerre, avec des prix du blé fourrager allant de 430 € maximum la tonne à 265 € actuellement la tonne. Dans de telles circonstances, le meilleur moment pour vendre est difficile à déterminer. Compte tenu de l'inflation et de l'augmentation significative du coût des intrants, nous demandons une compensation appropriée des multiplicateurs pour la hausse des coûts sur la base de critères objectifs. L'augmentation des coûts liés à la multiplication augmente les coûts de production d'environ 20%. Par la consultation, nous voulons régler les coûts croissants du prix du contrat pour la multiplication des céréales et des semences. Nous vivons des moments exceptionnels avec des circonstances très particulières et cela nécessite des compensations appropriées

Fonctionnement d'Agristemza

Lors de la création de l'organisation interprofessionnelle Intersemza en 1998, il existait une convention entre Agristemza pour le compte des multiplicateurs, Semzabel pour le compte des commerçants-préparateurs et Assinsel pour le compte des éleveurs. Il ne reste actuellement que 2 intervenants : Seed@bel pour les obtenteurs/mandataires au nom des commerçants-préparateurs ; et Agristemza au nom des multiplicateurs. Les deux organisations ont récemment mis à jour leurs statuts et un nouvel accord de coopération a récemment été signé. Les deux organisations souscrivent à l'objectif de l'interprofession de sauvegarder le développement harmonieux de la production semencière. Au sein de cette rencontre interprofessionnelle, une stratégie commune est débattue sur les aspects techniques, économiques et sociaux afin qu'une juste rémunération de chacun des acteurs reste possible tout en préservant la liberté contractuelle. Pour atteindre les objectifs, une concertation structurée est nécessaire entre les multiplicateurs et le secteur semencier en relation avec l'autorité de régulation. Les 800 multiplicateurs l'attendent avec impatience.

Nous avons à cœur de défendre les intérêts des multiplicateurs, mais comme tout le monde, nous devons tenir compte de l'évolution du temps. La digitalisation se développe à un rythme rapide et les coûts augmentent à tel point que le conseil d'administration a décidé le mois passé que nous évaluerons l'année prochaine de ne plus envoyer de newsletters par la poste et que toutes les communications et informations devraient de préférence se faire par e-mail et via le site internet. C'est pourquoi nous vous demandons de mentionner votre adresse e-mail lors de votre visite sur notre site internet www.agristemza.be afin que vous puissiez recevoir régulièrement nouvelles à l'avenir. **Bien à savoir notre site internet a une application pour la traduction directe en 3 langues.**

La cotisation de membre pour l'année 2023 est de **25 euros** et peut être versée sur le compte numero **BE57 1031 1079 9835** d'AGRISEMZA

Hugo Adriansens
Président Agristemza

Joris Bulcke
Vice-président Agristemza

Bénéficiaire : **AGRISEMZA**

Montant : **25.00 €**

Numéro de compte : **BE57 1031 1079 9835**

Déclaration : **Cotisation 2023 (+ adresse e-mail)**